



Refus d'inscription à l'ordre du jour et envoi de la convocation à l'AG

Par **Miaouestu**, le **14/10/2021** à **16:20**

Le conseil syndical étudie depuis plusieurs mois le changement de la chaudière de l'immeuble.

Il a demandé au syndic de faire intervenir un ingénieur thermique pour faire établir des devis à présenter à la prochaine AG.

Un premier devis est déjà disponible et 2 autres doivent très prochainement parvenir.

Entretemps, le conseil syndical a envoyé un RAR pour demander la mise en concurrence du syndic. A la suite de cela, le syndic actuel a envoyé les convocations à l'AG sans informer au préalable le conseil syndical ni de la date, ni de l'ordre du jour.

La rénovation de la chaudière n'y figure pas. Au vu de son ancienneté, l'immeuble risque de se retrouver sans chauffage cet hiver.

Le syndic refuse catégoriquement de notifier un ordre du jour complémentaire alors que le délai légal n'est toujours pas dépassé. (il reste plus de 40 jours)

Quels sont nos recours ?